

1. *Débitrice*: **SYNTIS SA (anc. AMTECH-CHIMIE SA - AMTECH-CHEMIE AG**, Z.I. Ecorcheboeuf, 1084 Carrouge

2. *Remarques*: commerce, production, distribution et commercialisation de produits chimiques, en particulier de solvants et de réactifs sous forme de consommables; commerce, représentation et commercialisation de matériels destinés à l'industrie, notamment de produits de sécurité destinés à la protection de l'environnement et les dangers du feu.

L'état de collocation - comprenant un état des charges - est déposé à l'Office des faillites de Moudon-Oron où il peut être consulté.

Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites d'ici au 11 décembre 2003, sinon il sera considéré comme accepté.

Dans le même délai, les créanciers peuvent s'opposer à l'admission de créances litigieuses (art. 63 OAO) mentionnées pour mémoire à l'état de collocation en demandant la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

A défaut, les créances litigieuses seront considérées comme reconnues et les créanciers n'ont plus le droit d'attaquer son admission à l'état de collocation à teneur de l'article 250 LP.

Office des faillites de Moudon-Oron  
1510 Moudon

(01273070)